



Paris, le 13 septembre 2022

M. Jean-Pierre FARANDOU  
Président-directeur général  
SNCF  
Place aux étoiles  
93200 SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

Monsieur le Président,

À l'heure où les conflits sociaux se multiplient pour obtenir des revalorisations salariales légitimes au moins à la hauteur du taux d'inflation, qui dépasse désormais les 6 % sur un an, la question des salaires et celle du pouvoir d'achat sont centrales pour tous les salariés.

Alors que les salaires ne suffisent plus pour vivre dignement, la colère est montée d'un cran après les annonces de l'explosion des profits de certains grands groupes et des dividendes versés à leurs actionnaires. Ce qui exaspère d'autant plus, c'est que la « bonne santé » des entreprises est la résultante des périodes de confinement. Pour ce qui concerne le ferroviaire, l'activité constatée au cours de l'été démontre la pertinence de ce mode de transport et l'engouement de nos concitoyens. La question d'une juste redistribution se pose donc légitimement. Depuis le début 2022, c'est une avalanche d'arrêts de travail, de grèves de longue durée sur cette question qui se développent dans les entreprises avec, à la clef, de belles victoires.

Le taux d'inflation a passé la barre des 6 % en août, et ce n'est pas fini. Cette hausse globale des prix touche les produits de première nécessité : énergie, carburant, alimentation, logement, transports, fournitures scolaires, etc., tout ou presque augmente. Au mois de juillet, l'Insee avait déjà constaté une hausse des prix à la consommation de 6,1 % en un an. Et la facture devrait encore s'alourdir ces prochains mois. La flambée des prix du gaz et de l'électricité sur le marché de gros, risque notamment de pénaliser les foyers.

Les prix augmentent, les marges des entreprises explosent, mais les salaires ne suivent pas et la perte du pouvoir d'achat s'accroît.

Le logement est devenu le premier poste de dépenses des ménages. 10 % des Français les plus modestes consacraient déjà, avant la crise, 40 % de leur budget à se loger. Les cheminots ne sont pas en dehors de cette situation. L'inflation a déjà commencé à se répercuter sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) qui sert de base à leur révision annuelle. Celui-ci a augmenté de 2,48 % au premier trimestre 2022 et de 3,60 % au deuxième, contre 0,09 % au premier trimestre 2021.

Il va être de plus en plus difficile pour les ménages les plus fragiles, et même pour une partie des classes moyennes, d'absorber la hausse des prix du logement, loyers et charges confondus, à l'avenir.

La hausse des prix de l'énergie risque aussi de fortement grever les porte-monnaie, alors qu'en 2016, plus de 12 millions de personnes étaient déjà affectées par la précarité énergétique.

Une succession de mesures ponctuelles ne peut constituer un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence. Le salaire doit demeurer la base d'un partage des richesses rééquilibré en faveur des salariés. Parce qu'elles considèrent que le salaire relève du partage des richesses, nos organisations sont unanimes sur le fait que le sujet prioritaire doit être l'augmentation des salaires et des *minima* sociaux.

Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales CGT Cheminots, SUD-Rail, CFDT Cheminots vous alertent concernant la situation salariale à la SNCF. L'année 2022 met en exergue de façon plus criante la dégradation du niveau des salaires et du pouvoir d'achat des cheminots.

Le 6 juillet dernier s'est tenue une table ronde salariale. Une grève unitaire (CGT Cheminots, SUD-Rail, CFDT Cheminots) qui a vu la participation de près d'un cheminot sur trois, a été déclenchée ce jour-là.

Cette table ronde a débouché sur une série de mesures que l'ensemble des organisations syndicales inscrites dans le mouvement a jugé intéressante, mais pas suffisante.

Nous avons par ailleurs pris connaissance des réponses que vous nous avez retournées suite au courrier unitaire qui vous a été adressé le 12 juillet dernier.

Le mécontentement des cheminots demeure important sur les questions de salaire et de pouvoir d'achat. Il s'accumule à la situation vécue, particulièrement durant la période estivale en matière de production ferroviaire pour laquelle, entre autres, la pénurie d'emplois s'est fait grandement ressentir. Nous avons tous pu constater de nombreux dysfonctionnements (suppressions de trains, pannes, etc.) souvent dus au sous-effectif dans l'ensemble des métiers. Cette question revêt un caractère d'urgence en matière de réponse à apporter de votre part.

Cette question de l'emploi est d'autant plus cruciale qu'elle conditionne, évidemment, notre capacité de production. À la sortie d'un été qui a vu s'exacerber les crises climatiques et énergétiques, il ne fait aucun doute que le ferroviaire est une solution privilégiée pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique. Or, comment peut-on considérer comme acceptable une situation où les moyens de production ne permettent pas de répondre à ces enjeux ?

Une partie de la réponse se trouve, bien évidemment, dans la parole publique et les politiques mises en œuvre. Le Gouvernement ne semble pas enclin à revoir sa stratégie en matière ferroviaire. Nous considérons que le développement du ferroviaire, et particulièrement de la SNCF, outil public de la Nation, est une solution pour répondre aux besoins de transport, ainsi qu'aux enjeux sociaux et environnementaux qui prennent une acuité de plus en plus importante.

Si nous pouvons nous féliciter du regain de la population à l'égard du train, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour permettre à la SNCF de répondre efficacement à cette demande accrue ne sont pas à la hauteur.

Les récentes annonces concernant les comptes du Groupe laissent apparaître un résultat net de près de 950 millions d'euros pour 2021 et des prévisions qui vont dépasser allégrement les 2 milliards pour 2022. Les fédérations syndicales CGT Cheminots, SUD-Rail, CFDT Cheminots affirment que c'est bien le professionnalisme et la disponibilité des cheminots dans un contexte difficile à la SNCF qui a permis d'atteindre un tel chiffre.

Le paradoxe entre une obligation de développement de ferroviaire et un manque de moyens évident pour y parvenir n'est ni compréhensible, ni acceptable.

Le travail des cheminots doit donc être autrement reconnu, leur travail doit être rémunéré à sa juste valeur. Le contexte inflationniste qui pourrait s'amplifier et durer impose que de nouvelles mesures soient négociées dans notre entreprise.

C'est pourquoi, conformément à l'article 4.2 du titre II du protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et de la prévention des conflits RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, les Fédérations CGT Cheminots, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous déposent une Demande de Concertation Immédiate avec l'ambition d'obtenir des avancées sur les points suivants :

- Augmentation générale des salaires ;
- Rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des mesures annoncées lors de la table ronde du 6 juillet dernier ;
- Réévaluation de l'indemnité de résidence ;
- Révision à la hausse de l'enveloppe allouée aux EVS ;
- L'octroi d'un vrai 13<sup>ème</sup> mois pour l'ensemble des cheminots ;
- La reconnaissance de l'expertise, de la qualification et de l'ancienneté des cheminotes et des cheminots tout au long de leur carrière.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent BRUN  
CGT Cheminots

Erik MEYER  
SUD-Rail

Thomas CAVEL  
CFDT Cheminots

